



Chèque volé avec arnaque cote d'ivoire et banque postale

Par **gautier maryannci**, le **07/12/2016 à 11:05**

Bonjour

Je suis en surendettement suite à une arnaque avec la cote d'ivoire après avoir fait le transfert d'un chèque volé dans un restaurant français que j'ai remis à la banque postale et 48 heures plus tard ce chèque était bien sur mon compte ; donc ai aussitôt demandé à cette même banque un retrait de 10000 euros que j'ai transféré par western vers la cote d'ivoire. Cependant 48 heures plus tard la banque postale m'appelle pour me signifier que c'était un chèque volé.....donc dépôt de plainte, lettre au procureur..... et 3 ans après la commission de surendettement.

A savoir avoir été cliente pendant 25 ans auprès de la banque postale avec un revenu mensuel de 700€ avec un enfant à charge à l'époque n'a-t-il pas pris plus de précaution en voyant ma remise d'un chèque de 20.000 euros même si je sais maintenant qu'il faut 10 jours pour garantir l'approvisionnement d'un chèque.....y a-t-il eu jurisprudence pour ce type de problème. Merci et bonne journée

Par **youris**, le **07/12/2016 à 11:14**

bonjour,

c'était à vous d'être plus vigilant et moins naïf car cette arnaque est bien connue en particulier quand vous ne connaissez pas l'émetteur du chèque.

salutations

Par **gautier maryannci**, le **07/12/2016 à 11:22**

désolée pour ma tare

Par **youris**, le **07/12/2016 à 11:58**

je n'ai pas écrit le mot tare, j'ai simplement écrit d'être moins naïf et plus vigilant surtout avec un chèque de 20000 € donné sans doute par une personne que vous ne connaissez pas et

qui vous laisse miroiter une petite commission.
généralement le montant des chèques est plus faible afin que les gens soient moins méfiants.
quand une personne que je ne connais pas, me propose un chèque de 20000 € alors que cette personne n'a aucune garantie que je lui redonne l'argent, je deviens méfiant et je refuse ce genre de transaction.

Par **fenides ali**, le **07/12/2016 à 13:58**

bonjour elle est curieuse cette histoire et tres interessante sur le plan du droit.

vous deposez un cheque d un montant de 20 000 euros.
Deja il est credite sous reserve d encaissement .

Vous retirer 10 000 euros , ce qui est curieux , les retrait sont limites et au dela d une certaine somme les delais sont long a la banque postale.

Passons , en droit bancaire c est clair , la banque vous le debite et vous devez rembourser les 10 000 euros.

apres? la cour de cassation retient la causalite du cheque.
c est a dire a quoi correspond ce montant?

Si le montant ne correspond a rien , le cheque ne vaut rien. Et meme les procedure contre la personne qui vous a delivre le cheque n aboutirons pas puisque le cheque ne correspond a rien .

tout au plus vous pouvez etre inquiete pour blanchiment d argent ou complicité de vol
sauf si vous avez vendu un bien du montant du cheque.

Comprenez qu on serait tous entrain de deposez des cheques sur nos comptes si c etait autrement.

cordialement

Par **gautier maryannci**, le **07/12/2016 à 14:24**

Merci pour votre réponse et pense en effet avoir inconsciemment blanchi cet argent malgré que ce resto m'a fait avoir porté plainte pour voler chéquiers et qu'il y avait enquête